

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le **17 février 2025** à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie. Cette séance est tenue en présentiel et en mode virtuelle.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Geneviève Gilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Vanessa Thériault, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Antoine Prévost, directeur général, greffier-trésorier et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum ;

La séance est ouverte à 18 h 40 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation ;

Tous les élus présents ont pris connaissance de l'avis de convocation qui a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil dans les délais requis et notifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Il est **résolu** que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

2025-02-063

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Décision concernant la Contre-Offre pour la Caisse Desjardins de La Patrie ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie avait adopté la résolution 2025-02-043 – Autorisation offre d’achat – Bâtiment Caisse Desjardins mentionnant que la municipalité déposait une offre d’achat de 100 000 \$ conditionnel à l’inspection positive du bâtiment et la conclusion d’une entente locative avec le CIUSSS ;

Considérant que Desjardins a refusé l’offre offert par la municipalité et fait une contre-offre de 225 000 \$;

En conséquence,

Les membres du conseil passent au vote :
Monsieur Philippe Delage, Richard Blais et Paul Olsen vote contre la présente résolution.

Mesdames Geneviève Gilbert, Hélène Côté Lambert et Vanessa Thériault vote pour la présente résolution.

Madame Johanne Delage, mairesse tranche et vote pour la présente résolution.

**Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu’elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que le conseil accepte la contre-offre de 225 000 \$ offerte par la Caisse Desjardins pour le bâtiment.

2025-02-064 ***Résolution adoptée à la majorité.***

4. Période de questions ;

Les citoyennes et citoyens présent ont posés leurs questions pendant la présentation du point concernant la Caisse Desjardins. La direction ainsi que la Mairesse ont répondu aux questions des citoyennes et citoyens.

5. Fermeture de la séance extraordinaire;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen, il est **résolu** unanimement de lever la séance extraordinaire à 19 h 25.

2025-02-065 ***Résolution adoptée à l’unanimité.***

Johanne Delage,
Mairesse

Antoine Prévost
Directeur général

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse